



MA0000396

RU

COMMUNE DE

GE  
AREMME

Fexhe-Le-Haut-Clocher, le  
Rue de la Station, 27  
PAR RECOMMANDE

21 AOUT 2025



4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER  
[info@fexhe-le-haut-clocher.be](mailto:info@fexhe-le-haut-clocher.be)

Marjorie ALBERT

Notaire  
Chaussée Verte, 76/11  
4470 Saint-Georges-sur-Meuse

N/réf. : HC/FP/URBA/2025/cm/1193

V/réf. : 25-07-0179/002-MC

Agent traitant : Christelle MOËS, 04/232.21.46/48, [christelle.moes@fexhe-le-haut-clocher.be](mailto:christelle.moes@fexhe-le-haut-clocher.be)

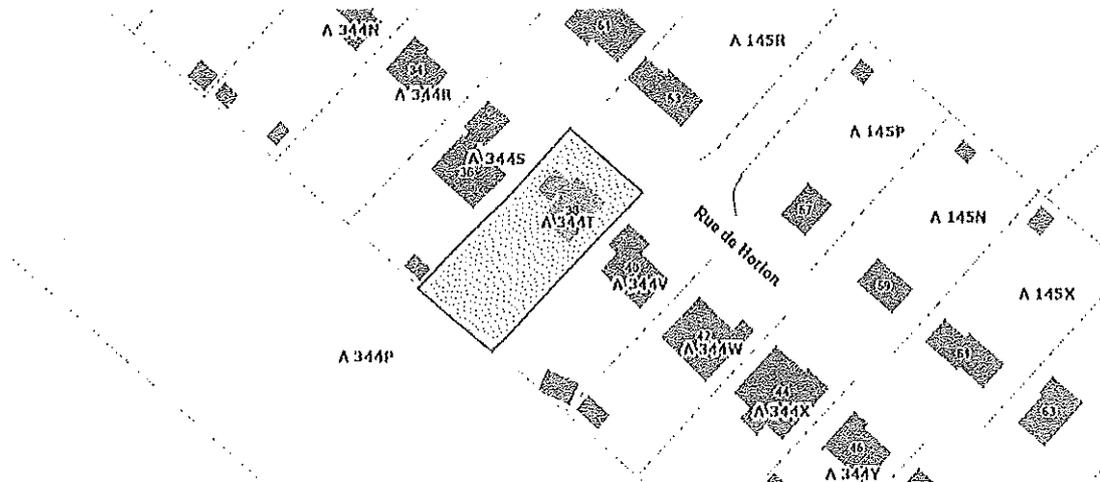
Annexe(s) : /

INFORMATIONS NOTARIALES  
Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du  
développement territorial

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques réceptionnée en date du 21 août 2025 relative à un bien sis à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher, rue de Horion, 38, cadastré 4<sup>ème</sup> division, section A, n°344 T, appartenant à

nous  
avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial:



Parcelle concernée	Division: FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER 4 DIV/ROLOUX/ Section: A Numéro: A 344 T
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>LIEGE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b>  Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b>  Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): <b>Oui</b> Code carto: 64025-LTS-0063-00 Code service: FEXHE-LE-HAUT- CLOCHER-62
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)

<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : <b>Oui</b> Type: IIa
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non

	Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: <b>Oui</b>
<b>Atlas du karst Wallon</b>	Sites karstiques: NON Sites karstiques > 30 m en surface: NON Écoulements souterrains: NON Failles: NON Galleries: NON Formations carbonnatées: <b>OUI</b>
<b>Bruit des aéroports wallons</b>	Parcelle non située dans une zone de bruit

(Charleroi et Liège)	PDLT Parcelle non située dans une zone de bruit PEB
A front de voirie régionale	la parcelle se trouve à front de voirie régionale (buffer 40m) : Non
Permis et Classes 1-2 ou 3:	La parcelle est concernée par un permis: <b>OUI cf ci-dessous</b> La parcelle est concernée par une classe 1-2 - permis unique et environnement: <b>NON</b> La parcelle est concernée par une déclaration classe 3: <b>OUI cf ci-dessous</b>

Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 :

16/2009	H26197	Lot 7, lotiss .62	Maison habitation	10.08.2009
---------	--------	-------------------	-------------------	------------

Le bien en cause a fait l'objet d'une déclaration d'un établissement classe 3 :

PE3/08/2024	dépôt de gaz liquéfié en réservoir aérien	19-03-24	18-03-34	2034
-------------	---	----------	----------	------

### REMARQUES :

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7<sup>o</sup> dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis, déclaration,...), peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées.

*Les informations et prescriptions contenues dans la présente ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.*

Pour le Collège,

Le Directeur général

François PAERMENTIER.



Le Bourgmestre,

Henri CHRISTOPHE.